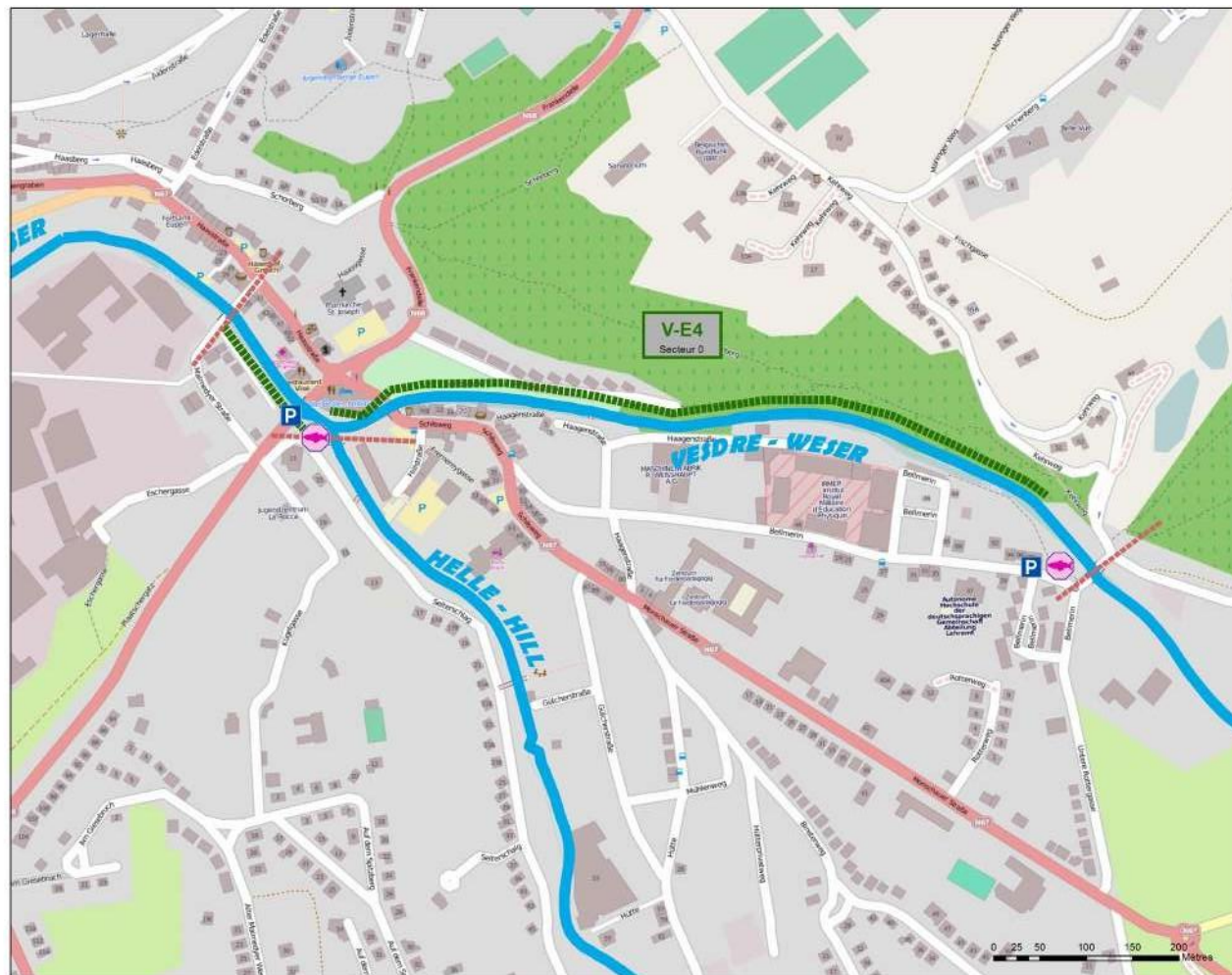


TABLEAU DE LA REGLEMENTATION SPECIFIQUE AUX SECTEURS DE PÊCHE

N° de secteur sur carte	Règlementation
VE4	Seule la pêche à la mouche est autorisée. Ouverture du 1 ^{ère} samedi de mars au 30 septembre.
VB1-VB4-VB5-VB6	
VL17	
VL7-VL8-VL9	
VL10	<u>Jusqu'en amont de la confluence de la Hoëgne,</u> toutes les techniques de pêche sont autorisées, y compris en pénétrant dans le lit de la rivière. Ouverture du 1^{ère} samedi de mars au 30 septembre.
VL11	
VL12-VL13	
VL16	
VL18	
VV1-VD3	
VV2-VV3	
VV4-VV6-VV7	
VP1 (S15)	
VP3 (S16)	
VP5 (S17)	
VP7 (S18)	
VP8 (S19)	
VP10 (S20)	
VP10 (S20)	<u>En aval de la confluence de la Hoëgne,</u> Du <u>1^{ère} samedi de mars au vendredi qui précède le 1^{er} samedi de juin</u> (période de protection du brochet en eaux mixtes), il est autorisé par dérogation, de pêcher aux leurres et au poisson mort manié fixé sur une monture prévue à cet effet. Dans ce contexte, des leurres ou des montures, d'une longueur maximale de 7 cm hameçons simples et poissons compris, peuvent être utilisés. Le vairon et le goujon sont les seules espèces pouvant être utilisées sur une monture. Attention, les hameçons simples ne peuvent avoir une dimension dépassant deux centimètres. Du <u>1^{er} samedi de juin au 30 septembre</u>, toutes les techniques de pêche sont autorisées.
VP12 (S22)	
VP13 (S23)	
VP14 (S24)	
VP15 (S25)	
VP16 (S26)	
VP17 (S27)	
VO1 (S28)	
VT7 (S30)	
(S31)	
(S32)	



LEGENDE :

- parcours LRPE
- parcours RAPP
- secteur LRPE
- secteur RAPP
- limite de secteurs
- Point d'accès
- Point d'accès (mouche - no kill)
- Point d'accès (No Kill)
- P Zone de parking
- i Panneau info
- Point vente permis
- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 www.crvsdr.be



Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap CC BY-SA www.openstreetmap.org www.creativecommons.org

0 25 50 100 150 200 Mètres

JAN. 2015



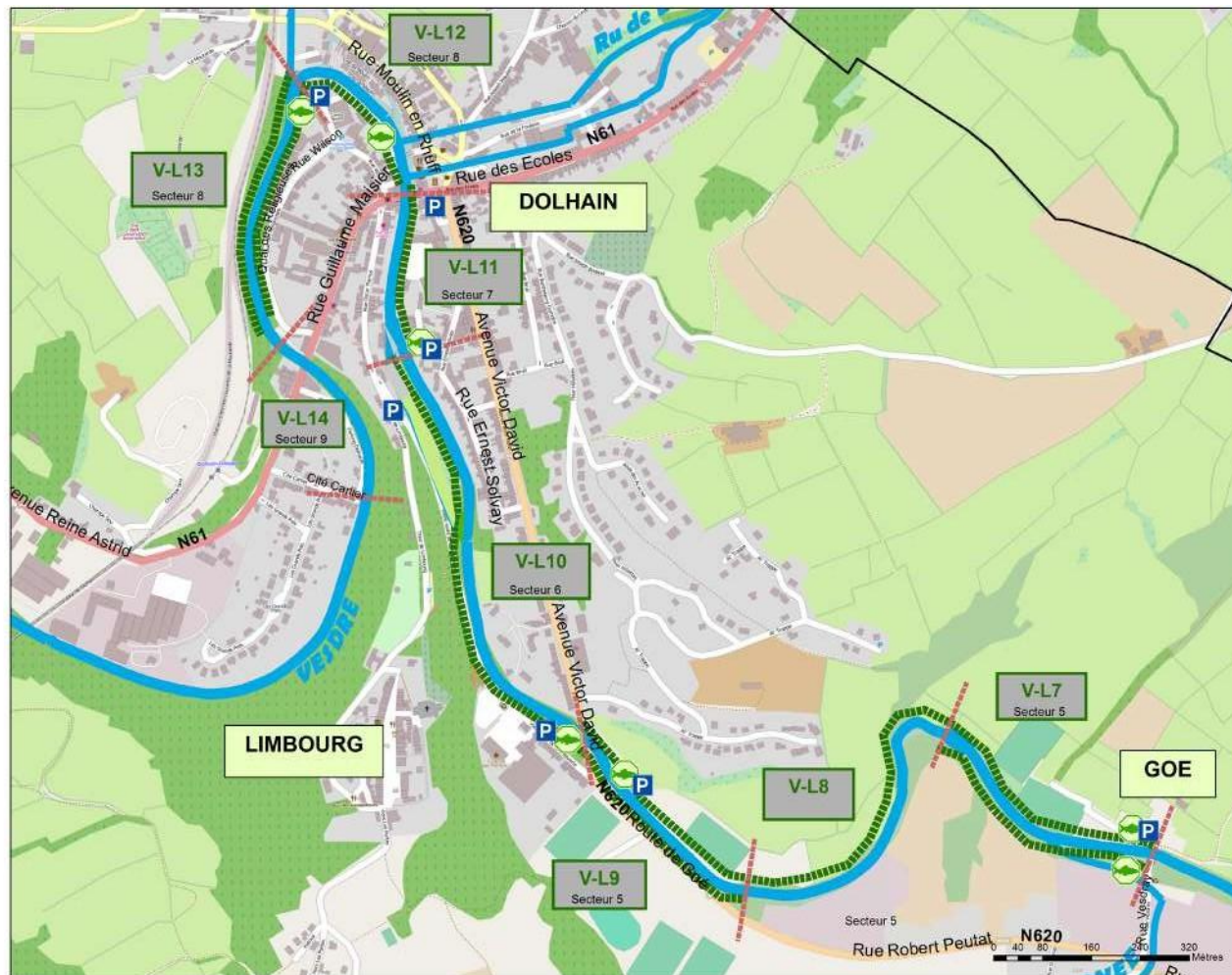
- LEGENDRE :**
- parcours LRPE
 - parcours RAPP
 - secteur LRPE
 - secteur RAPP
 - limite de secteurs
 - Point d'accès
 - Point d'accès (mouche - no kill)
 - Point d'accès (No Kill)
 - P Zone de parking
 - Panneau info
 - Point vente permis
 - Entités
 - Lieux-dits
 - Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0256 du Protocole 2011-2013
www.onresdre.be

Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap
CC BY-SA
www.openstreetmap.org
www.osmdatacommons.org

Dec
2017



LEGENDE :

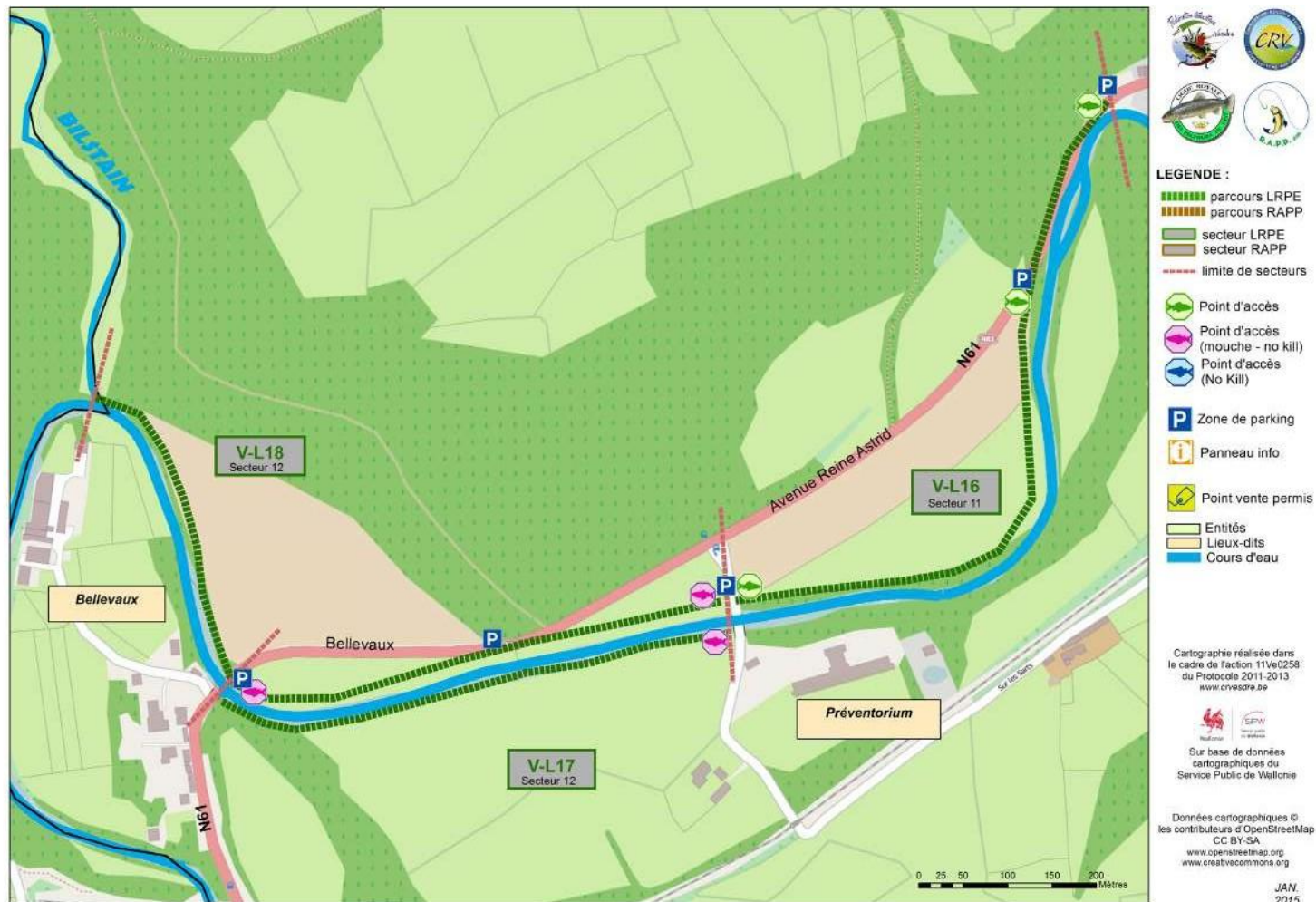
- parcsours LRPE
- parcsours RAPP
- secteur LRPE
- secteur RAPP
- limite de secteurs
- Point d'accès
- Point d'accès (mouche - no kill)
- Point d'accès (No Kill)
- P Zone de parking
- i Panneau info
- Point vente permis
- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 www.crv.be

Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap CC BY-SA www.openstreetmap.org www.creativecommons.org

JAN. 2015





LEGENDE :

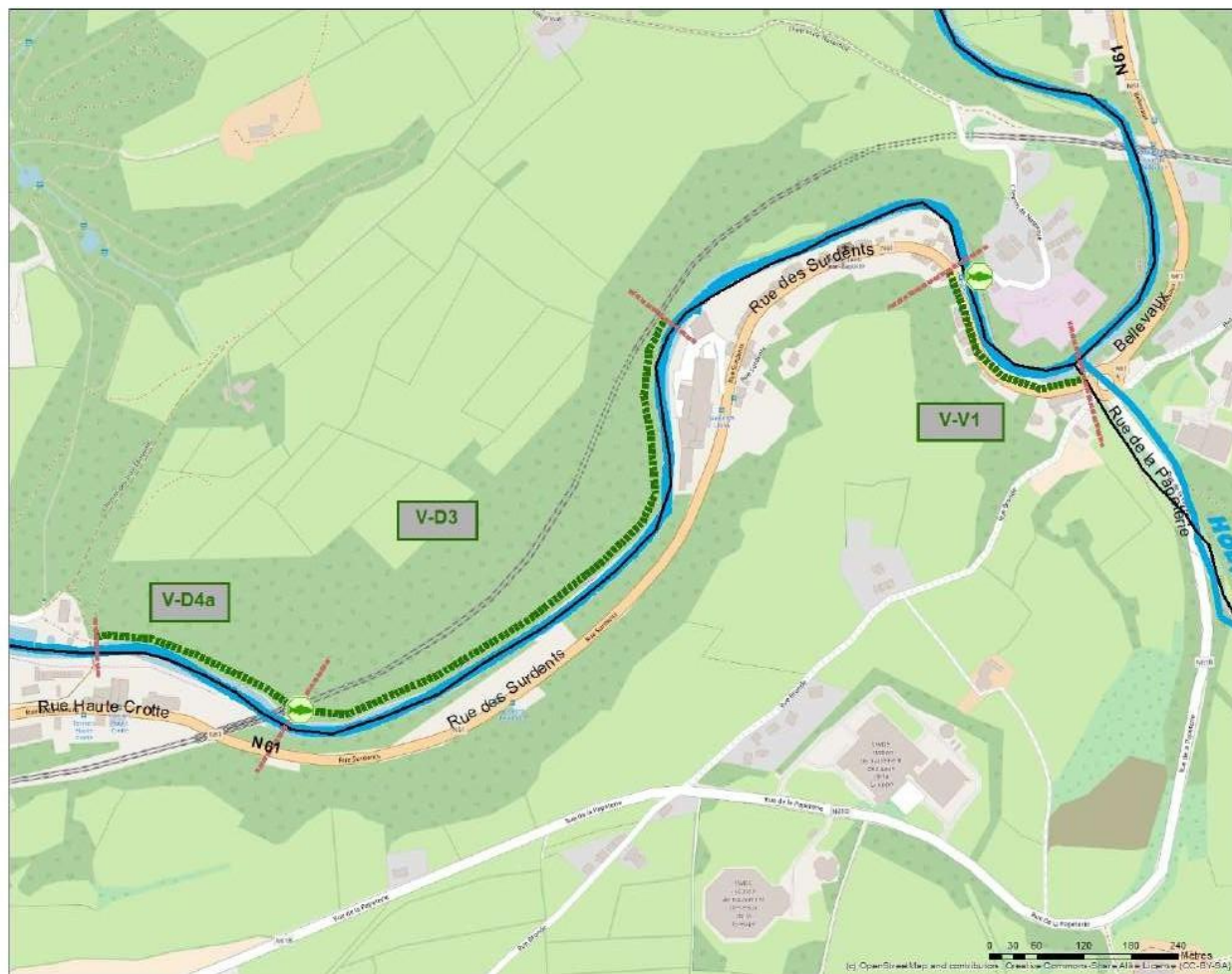
- parcours LRPE
- parcours RAPP
- secteur LRPE
- secteur RAPP
- limite de secteurs
- Point d'accès
- Point d'accès (mouche - no kill)
- Point d'accès (No Kill)
- P Zone de parking
- i Panneau info
- Point vente permis
- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 www.crv2008.be

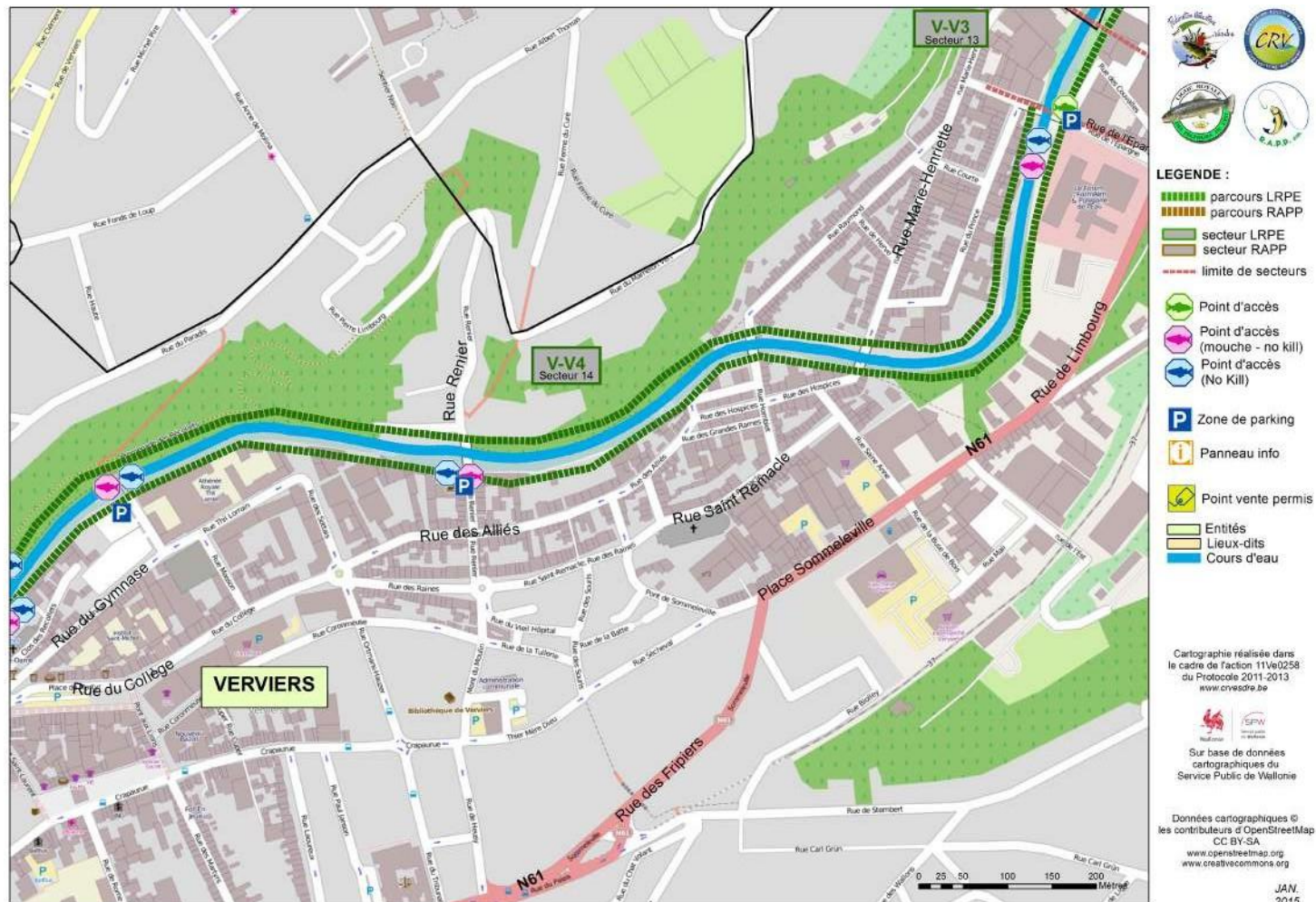
Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap
CC BY-SA
www.openstreetmap.org
www.openstreetmap.org

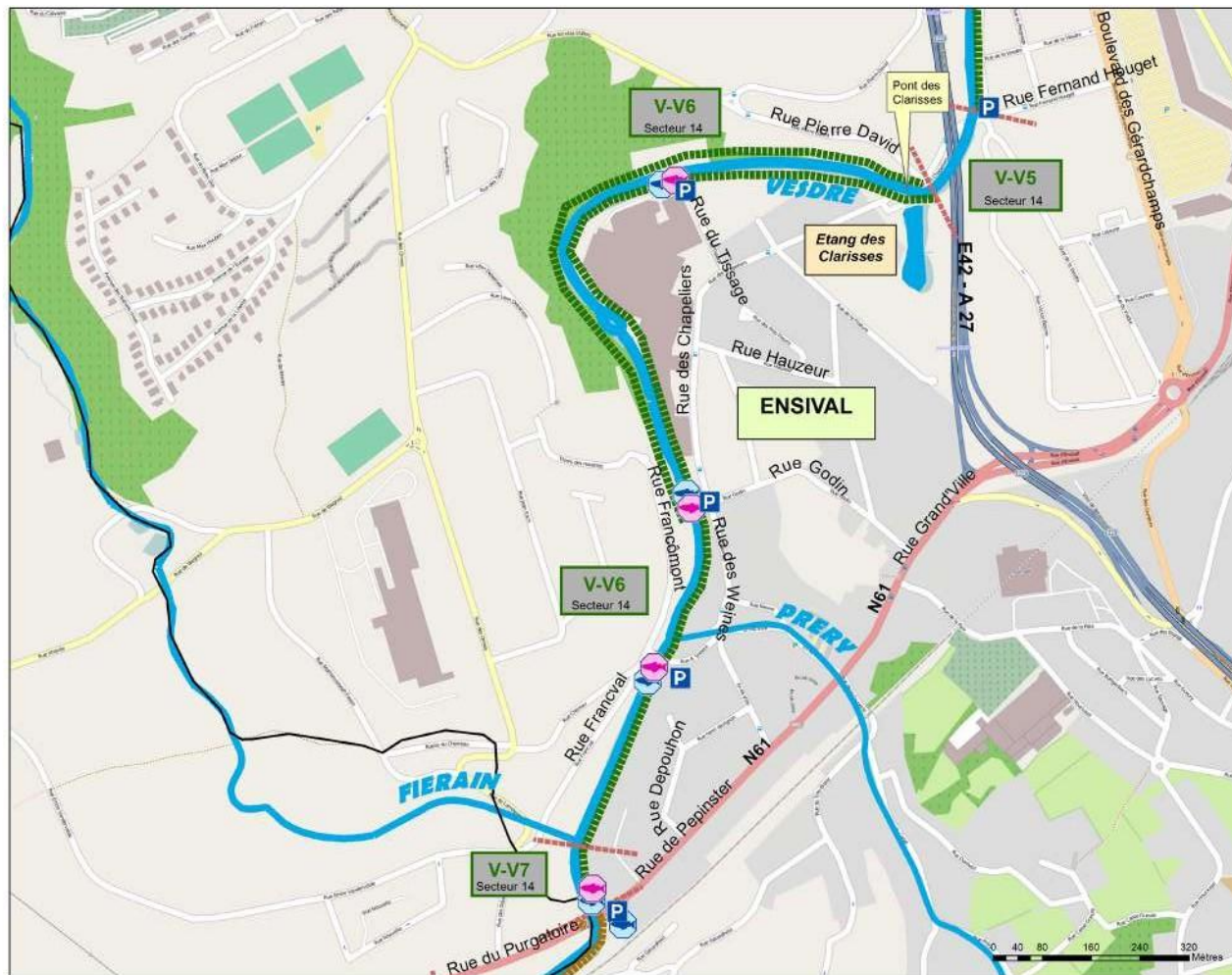
Déc. 2017



(c) OpenStreetMap and contributors, Creative Commons Attribution License (CC-BY-SA)







LEGENDE :

- parcours LRPE
- parcours RAPP

- secteur LRPE
- secteur RAPP

- limite de secteurs

- Point d'accès
- Point d'accès (mouche - no kill)
- Point d'accès (No Kill)

- P Zone de parking

- i Panneau info

- ✂ Point vente permis

- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11160258 du Protocole 2011-2013 www.crvsdr.be



Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap CC BY-SA www.openstreetmap.org www.creativecommons.org

JAN.
2015



LEGENDE :

- parcours LRPE
- parcours RAPP
- secteur LRPE
- secteur RAPP
- limite de secteurs

-  Point d'accès
-  Point d'accès (mouche - no kill)
-  Point d'accès (No Kill)

-  Zone de parking
-  Panneau info
-  Point vente permis

- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11160258 du Protocole 2011-2013 www.crvesdra.be

Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap CC BY-SA www.openstreetmap.org www.creativecommons.org



JAN.
2015



LEGENDE :

- parcours LRPE
- parcours RAPP

- secteur LRPE
- secteur RAPP

- limite de secteurs

- Point d'accès
- Point d'accès (mouche - no kill)
- Point d'accès (No Kill)

- Zone de parking

- Panneau info

- Point vente permis

- Entités
- Lieux-dits
- Cours d'eau

Cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11V60258 du Protocole 2011-2013 www.crvestre.be



Sur base de données cartographiques du Service Public de Wallonie

Données cartographiques © les contributeurs d'OpenStreetMap CC BY-SA www.openstreetmap.org www.creativecommons.org

0 25 50 100 150 200 Mètres

JAN. 2015

